

Un trajet entre domicile et lieu d'études qui augmente avec l'âge

Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes • n° 96 • Janvier 2022

En 2018, un tiers des jeunes âgés de 3 à 24 ans résident dans une commune rurale. Les jeunes vivent plus souvent dans le rural à l'ouest de la région, dans le Cantal ou la Haute-Loire. Avant la majorité, la part d'enfants habitant le rural peut atteindre jusqu'à 36 % et varie peu avec l'âge. Mais, à 18 ans, ils rejoignent les espaces urbains leur offrant de plus larges perspectives d'études supérieures. Néanmoins, entre 18 et 24 ans, un jeune sur quatre réside toujours dans le rural, et la plupart poursuivent également leurs études. Avant 18 ans, les jeunes vivant en milieu rural sont plus souvent scolarisés hors de leur commune de résidence. La distance à parcourir et le temps de trajet pour aller étudier sont plus élevés qu'en zone urbaine, et sont croissants avec l'âge.

En 2018, environ 2 138 000 jeunes, âgés de 3 à 24 ans, vivent en Auvergne-Rhône-Alpes. Ils représentent 27 % de la population de la région. Parmi eux, 683 000 résident dans une commune rurale, soit près d'un tiers des jeunes de la région (32 %). Cette part est plus faible qu'en France de province (37 %) et également plus faible que celle de l'ensemble de la population régionale vivant dans le rural (35 %). La part des jeunes vivant dans le rural est la plus faible en Île-de-France (5 %) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (14 %), et, à l'inverse, la plus élevée en Bourgogne-Franche-Comté (52 %) et en Bretagne (51 %). Ces dernières régions sont également celles où la population rurale est la plus présente.

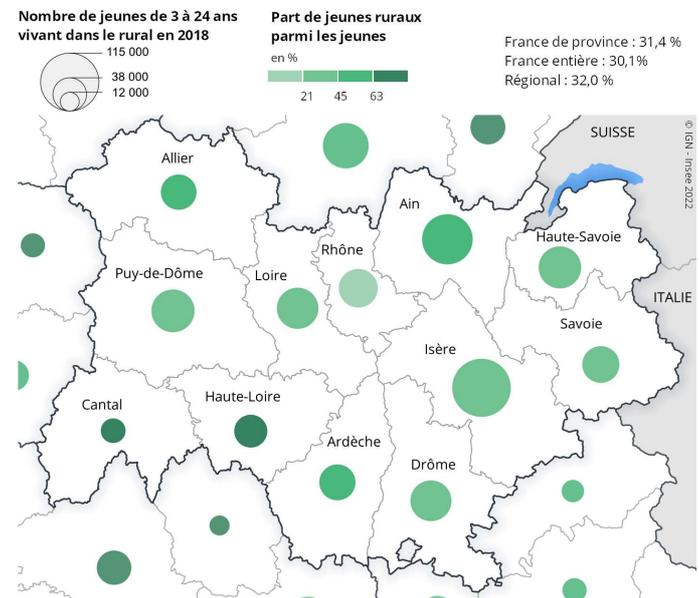
À l'ouest d'Auvergne-Rhône-Alpes, où les communes rurales sont les plus présentes, les jeunes vivent plus souvent dans le rural, plus fortement dans le département du Cantal (70 %) ou de la Haute-Loire (68 %), ► **figure 1**. À l'inverse, cette proportion est la plus faible dans le Rhône, troisième département le plus urbain de France de province, avec 9 %, derrière les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes (7 % chacun).

Quitter l'espace rural à 18 ans pour poursuivre ses études

Entre 3 et 17 ans, plus d'un jeune sur trois (36 %) réside dans le rural, et cette part évolue peu avec l'âge ► **figure 2**. Sur cette tranche d'âge, les déménagements s'effectuent surtout entre communes de même densité, mais aussi depuis des communes plus denses vers les communes intermédiaires et rurales. Avec la périurbanisation, les familles avec enfants préfèrent s'installer dans les espaces moins denses qui leur offrent une meilleure qualité de vie, et qui leur permettent d'accéder à des logements plus spacieux et moins chers que dans les grandes agglomérations.

En revanche, à 18 ans, les jeunes quittent les communes rurales pour les communes urbaines, qui concentrent les établissements d'enseignement supérieur. 24 % des jeunes résident alors en milieu rural. C'est 12 points de moins qu'à 17 ans (36 %).

► 1. Nombre et part des jeunes (3-24 ans) vivant dans le rural en 2018



Lecture : dans le Rhône, 51 200 jeunes âgés de 3 à 24 ans résident dans le rural, soit 9 % des jeunes du département.

Source : Insee, Recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

Néanmoins, trois quarts des jeunes majeurs qui restent vivre dans l'espace rural sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur. Ils suivent plus fréquemment leur formation dans un cursus de type BTS, DUT ou professionnel dans les lycées et centres de formation par apprentissage, plus présents sur l'ensemble du territoire ► **encadré**.

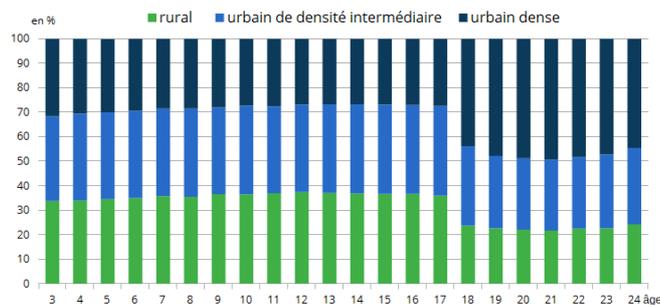
Après 18 ans, la part des jeunes résidant dans le rural se stabilise. Ainsi, entre 19 et 24 ans, cette proportion oscille entre 22 % et 24 %.

► L'apprentissage plus fréquent dans le rural

En 2018, 55 000 jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes, soit 10 % des 16-24 ans, sont inscrits dans un établissement d'enseignement et se déclarent en apprentissage. Cette part est plus élevée dans l'espace rural, où 15 % des jeunes sont en apprentissage, contre 9 % en milieu urbain. Elle atteint 16 % dans les zones les plus rurales (dites « rural autonome très peu dense »). Ces résultats sont proches de ceux observés pour la France de province.

Les jeunes sont davantage en apprentissage lorsqu'ils vivent dans une commune rurale, et ce quel que soit le niveau de diplôme. En Auvergne-Rhône-Alpes comme au niveau national, la poursuite d'études dans cette voie est plus fréquente après un CAP-BEP, un baccalauréat professionnel ou un BTS-DUT.

► 2. Répartition des jeunes selon le type de commune de résidence



Lecture : en Auvergne-Rhône-Alpes, en 2018, 35 % des jeunes âgés de 6 ans vivent dans le rural, 36 % dans l'urbain de densité intermédiaire et 29 % dans l'urbain dense.

Source : Insee, Recensement de la population de 2018, exploitation complémentaire.

L'entrée au lycée accroît fortement les distances entre domicile et lieu d'études

Les jeunes vivant dans l'espace rural sont plus fréquemment scolarisés hors de leur commune de résidence que ceux habitant en zone urbaine (53 % des 3-17 ans contre 25 % respectivement). Le jeune peut être scolarisé hors de sa commune de résidence, soit parce qu'il n'a pas d'école ou d'établissement scolaire dans sa commune, soit parce qu'il préfère être scolarisé dans une autre commune (scolarité dans les établissements privés, choix familiaux, souhait de rester dans l'ancien établissement après déménagement, etc.). De plus, les écoles élémentaires, les collèges et les lycées n'ont pas la même répartition sur le territoire. Plus le niveau d'enseignement de l'établissement augmente, plus la zone géographique de provenance des élèves est grande. Ainsi, le pourcentage d'élèves non scolarisés dans leur commune de résidence s'accroît au fil des âges.

En 2018, entre 3 et 10 ans, 28 % des enfants vivant dans le rural sont scolarisés hors de leur commune de résidence, contre 13 % de ceux habitant dans l'espace urbain. La moitié des écoliers vivant dans le rural parcourent plus de 7 km pour se rendre à l'école, avec un temps de trajet qui dépasse 9 minutes. **Les distances et temps de trajet**

médians sont légèrement plus réduits pour les élèves vivant dans l'espace urbain et qui sont scolarisés hors de leur commune, respectivement 6 km et 9 minutes.

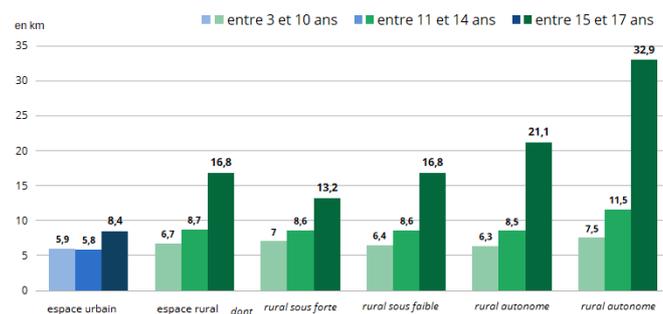
Lors du passage au collège, entre 11 et 14 ans, la part d'enfants scolarisés hors de leur commune de résidence explose : 79 % des jeunes ruraux de cette tranche d'âge étudient dans un établissement situé hors de leur commune, contre 33 % des jeunes urbains. Dans le rural, la moitié des jeunes scolarisés hors de leur commune parcourent plus de 9 km pour se rendre au collège (contre 6 km dans l'urbain). Pour la moitié d'entre eux, le temps de trajet dure plus de 11 minutes (contre 9 minutes).

L'entrée au lycée accroît encore la part de jeunes ruraux scolarisés dans une autre commune que leur commune de résidence, augmentant de fait les disparités en termes d'accès au lycée entre rural et urbain.

La quasi-totalité des lycéens vivant dans le rural sont scolarisés hors de leur commune de résidence (95 %), contre plus de la moitié des jeunes urbains (55 %). Les distances à parcourir augmentent fortement, notamment dans le rural : la distance médiane est alors de 17 km pour les premiers, contre 8 km pour les seconds. En conséquence, le trajet des lycéens est également plus long : un temps médian de 20 minutes pour les jeunes vivant dans le rural, contre 12 minutes pour les jeunes qui vivent en zone urbaine.

Les distances et les temps de trajet, pour le collège et le lycée, sont significativement plus élevés pour les jeunes vivant dans les zones rurales autonomes, notamment très peu denses, les plus isolées. Plus de la moitié accèdent ainsi au lycée en 36 minutes, contre 20 minutes dans l'ensemble du rural. ●

► 3. Distance médiane domicile - lieu d'études des 3-17 ans non scolarisés dans leur commune de résidence en 2018



Champ : jeunes de 3 à 17 ans résidant en Auvergne-Rhône-Alpes, inscrits dans un établissement d'enseignement et scolarisés hors de leur commune de résidence.

Lecture : la moitié des jeunes âgés de 11 à 14 ans, résidant dans un espace rural et scolarisés hors de leur commune de résidence parcourent plus de 8,7 km pour se rendre au collège, contre 5,8 km pour les jeunes de la même tranche d'âge résidant dans un espace urbain.

Source : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM.

Emma Bianco, Sandrine Chaumeron (Insee)

► Définitions

Le terme **jeunes** désigne les personnes âgées de 3 à 24 ans.

Les territoires **ruraux** désignent l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses d'après la grille communale de densité. Cette seule caractéristique de l'espace rural ne permet pas d'en appréhender toutes les dimensions. Il faut y associer des critères de degré d'influence d'un pôle d'emploi. Quatre catégories d'espaces ruraux se dessinent, les communes rurales « autonomes très peu denses », « autonomes peu denses », « sous faible influence d'un pôle » ou « sous forte influence d'un pôle ».

La **distance médiane** est la distance qui partage la population étudiée en deux parties égales, de sorte qu'une moitié des individus parcourent une distance supérieure et l'autre moitié une distance inférieure.

Selon le même principe, le **temps de trajet médian** partage la population en deux groupes égaux.

► Pour en savoir plus

- « Territoires ruraux : entre dynamisme démographique et vieillissement de la population », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes*, n° 120, avril 2021.
- « S'installer dans une commune rurale : un choix de proximité, privilégié par les jeunes actifs et les familles », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes*, n° 113, février 2021.
- « Bilan démographique 2021 – La fécondité se maintient malgré la pandémie de Covid-19 », *Insee Première* n° 1889, janvier 2022.
- « Entre ville et campagne, les parcours des enfants qui grandissent en zone rurale », *Insee Première* n° 1888, janvier 2022.
- « La France et ses territoires », *Insee Références*, édition 2021.

